

Le Billet

De la Société Culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
 Trésorier : J.P. Alary, rue Dom Pacifique Tixier, 81710 Saix
 Secrétaire : D. Serres, 4 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
 Confection du Billet : Didier Serres
 Expédition du Billet : Marthe Viala

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult 81100 Castres - Email : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.free.fr

Lo pari

ou l'art d'empêcher le renard de venir manger vos poules

Il me reste un vague souvenir d'enfance : celui d'un monsieur manchot, arrivé dans notre ferme un matin de très bonne heure. Les chiens avaient aboyé, puis l'homme et mon oncle avaient fait le tour de la ferme. J'ai, bien plus tard, demandé des éclaircissements à ma mère qui m'a dit :

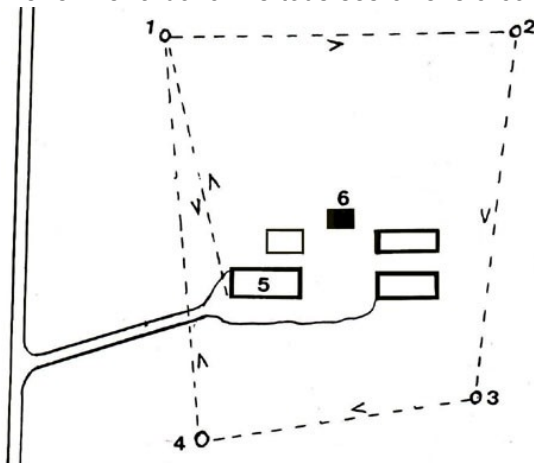
« Ce monsieur manchot, c'était le facteur de Vabre, tu dois t'en souvenir. Il avait perdu son bras à la guerre de 14. Il était venu chez nous pour refaire le **pari** parce que le renard nous mangeait toutes les poules. Il avait été fait depuis longtemps puis ton père a coupé un arbre qu'il ne fallait pas et il a fallu le refaire. »

J'ai voulu en savoir plus, mais pas facile d'avoir des renseignements. Les gens ne veulent pas parler. Ils ont peur que l'on se moque d'eux, qu'on les traite de vieux paysans arriérés. Je ne me suis pas découragé ; j'ai cherché, posé des questions, rendu de nombreuses visites dans les maisons de retraite. Puis un jour la chance m'a souri. J'ai reçu un coup de téléphone me disant que, si je voulais assister à un *pari*, il me fallait me rendre le lendemain matin de très bonne heure dans une ferme, à une dizaine de kilomètres de Castres, sur la commune de Burlats.

Il faisait à peine jour lorsque je suis arrivé au rendez-vous, l'opération devant se faire impérativement avant le lever du soleil. Le « faiseur de *pari* » était déjà là. C'était un homme d'une soixantaine d'années avec un béret vissé sur la tête et une musette dans le dos. C'était tout simplement le fils du monsieur manchot.

Il venait de donner l'ordre au fermier de s'assurer que le renard n'était pas dans les environs de la ferme. « Vous savez, m'a-t-il dit, si le renard est enfermé dans le **pari** c'est comme si un loup était enfermé dans une bergerie. »

Le fermier a donc mis tous ses chiens à contribution et, partant du poulailler, il s'en est éloigné en décrivant des



- 1-2-3-4 = Arbres qui délimitent la partie à protéger
- 5 = Maison d'habitation
- 6 = Poulailler
- > = Sens de la marche

cercles tout autour. L'opération terminée nous sommes passés au « *pari* » proprement dit.

La fermière avait déjà délimité la zone à protéger, c'est-à-dire la zone au-delà de laquelle les poules ne s'aventurent pas. Ce qui donnait un quadrilatère, plus ou moins rectangle d'une centaine de mètres de côté, le poulailler étant au centre. La zone était délimitée par quatre arbres placés aux quatre coins.

Nous nous rendons au premier arbre. L'homme sort de sa musette un petit piquet d'une vingtaine de centimètres de long et de section carrée d'environ 6 cm x 6 cm. Une petite cheville dépasse sur un côté du piquet. Il pose ce dernier par terre, puis fait deux fois le tour de l'arbre dans le sens des aiguilles d'une montre en récitant un texte qu'il lit sur un papier tenu au creux de sa main gauche, l'autre main étant posée sur le tronc. Restant en retrait, je ne saisis pas le sens des paroles qu'il prononce.

Il laisse le piquet à terre et nous allons vers le deuxième arbre. L'homme sort de sa musette un autre piquet identique au premier sauf que la cheville est enfoncée et ne dépasse que de très peu. À l'aide d'un marteau tiré de sa musette, il enfonce le piquet au pied de l'arbre jusqu'à ce qu'il disparaisse dans la terre. Avec le pied il ramène de la terre et des feuilles pour camoufler l'emplacement. Il fait, ensuite, comme pour le premier arbre, deux fois le tour en lisant son papier.

La procédure est la même pour le troisième et le quatrième arbre.

Nous revenons au premier. Il ramasse le piquet qu'il avait laissé au pied de l'arbre, enlève la petite cheville qui était enfoncée sur le côté, sort de sa poche un petit papier roulé de la grosseur d'une cigarette et long de 5 cm environ. Il place ce petit rouleau dans le piquet, remet la cheville en place, l'enfonce légèrement puis d'un coup de marteau casse la partie qui dépasse. Comme il l'avait fait pour les autres arbres, il enfonce le piquet profondément dans le sol.

Le « *pari* » est terminé. Nous revenons à la maison.

L'homme rappelle à la fermière les règles à respecter pour que le pari soit efficace durant des années. Voici ces règles :

Si le renard est aperçu dans la zone protégée, faire comme si on ne le voyait pas. Surtout ne pas le chasser ou lui tirer dessus. Il ne touchera pas les poules.

Je comprends l'embarras de la fermière lorsque je me suis étonné que son mari, qui est chasseur, ne l'ait pas tiré. J'ai l'impression que la fermière et goupil ont passé un pacte : tu ne touches pas mes poules, je ne t'agresse pas. Y aurait-il des restes d'animisme dans les monts de Lacaune ?

Voici d'ailleurs un témoignage écrit qui nous vient du canton de Murat :

*« Cela dura de longues années, très précisément jusqu'en 1999 où, au printemps, les dernières poules que ma mère ait possédées furent toutes tuées par le renard qui entra presque dans le poulailler. Le **pari** avait-il été coupé une seconde fois ? Quelle faute aurait été commise et par qui ? Le mystère demeure, tout comme celui de cette entente entre l'homme et le renard. »* (Cahiers du CRP de Rieumontagné)

Ne pas faire revenir à la ferme des œufs qui en seraient sortis sous quelque forme que ce soit. Et notre homme explique :

« Vous préparez un repas que vous emmenez dans les champs, à la chasse ou ailleurs. Ce repas comporte des plats à base d'œufs, omelette, gâteaux, œufs bouillis, etc.. Si vous ne terminez pas ces plats, vous ne devez pas les ramener à la maison, sinon le pari est coupé. »

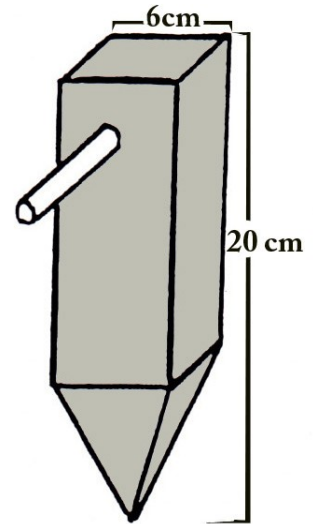
Ne pas recevoir les chasseurs qui passent de ferme en ferme lorsqu'ils ont tué un renard. Il était de coutume lorsqu'un chasseur avait tué un renard de passer dans les fermes environnantes pour y recevoir une petite récompense et un verre de vin. Il ne fallait surtout pas les recevoir. En général, les chasseurs connaissaient les maisons à ne pas visiter.

Voici un témoignage écrit de la région de Murat :

« ...mon instituteur, André Cabrol, en tua un (renard) lors d'une battue aux alentours de Sauyères où de nombreux poulaillers avaient été visités.

Impliqué dans la très modeste gestion de la coopérative scolaire de l'école de Carlebou j'acceptai la proposition du maître : collecter auprès des habitants du secteur des dons en espèces pour consolider notre petit budget.

*C'est ainsi que, le jeudi suivant la battue, j'installai le renard mort sur le porte-bagages de ma bicyclette et que je pris la route de Sauyères et des alentours. Mon père évoqua, à ce moment-là, l'existence d'un vieux **pari** fait par*



ma grand-mère alors décédée ou par un tiers. Cependant, il ne me dissuada pas, pour autant, d'entreprendre cette tournée qui se réalisa sans soucis, par une belle après-midi de printemps.

Quelques semaines plus tard, à notre stupéfaction, un renard s'en prit à notre basse-cour. Je me souviens que le nombre de poules mortes était très important. Plusieurs avaient été traînées sur une centaine de mètres du lieu de l'attaque. Pensant que le renard reviendrait les chercher, mon grand-père empoisonna quelques poules avec de la strychnine. Peine perdue, elles restèrent sur place. » (Cahiers du CRP de Rieumontagné)

Les consignes données, la fermière remet une bouteille de Ricard et une paire de pigeons au faiseur de pari. Il n'accepte pas de dons en argent ni de produits venant de la basse-cour : poulets, œufs, etc., les pigeons étant considérés comme n'en faisant pas partie.

Nous passons alors à table pour un copieux petit déjeuner. L'homme, qui jusqu'à présent tenait un grand sérieux se relâche un peu et j'en profite pour lui poser quelques questions.

Il me confirme qu'il est bien le fils de l'homme à qui il manquait un bras et que j'avais connu dans mon enfance.

Son père, comme il est de coutume, lui avait passé le secret. Par contre, il ne sait pas à qui il va pouvoir le passer, car personne n'en veut.

Il me fait voir le papier qu'il a placé dans les piquets. Mais juste voir. J'en retiens qu'il s'agit d'un papier fin enroulé et attaché par sept noeuds de fil blanc. Il porte une grille de mots croisés de vingt-cinq cases. Les mots peuvent se lire dans tous les sens. J'ai juste le temps de mémoriser le premier mot en haut et sur le côté : AMAVO. Le reste c'est moi qui l'ai complété. Lorsque je demande à l'homme la signification de tous ces mots, il me répond :

« Je n'en sais rien. Mon père, lorsqu'il m'a passé le secret me l'a donné mais ne m'a rien expliqué. Je pense que ce doit être du latin. »

À noter qu'il n'a pas voulu me révéler les paroles qu'il prononçait lorsqu'il faisait le tour de l'arbre. J'ai compris que je touchais là au « vrai secret ».

Cela s'est passé le 25 août 1991. Je n'ai jamais revu l'homme au pari. J'ai su récemment qu'il avait passé le secret à l'un de ses neveux et que ce dernier continuait à pratiquer.

A	M	A	V	O
M	A	L	i	T
A	L	E	R	A
V	i	R	U	L
O	T	A	L	i

Emile Farenc

(à suivre)



Les Dimanches Musicaux du Forum

CONCERT

Dimanche 4 mars 2012 à 17 h 30 – Théâtre municipal

QUATUOR MODIGLIANI

Philippe Bernhard et Loïc Rio, violons – Laurent Marfaing, alto – François Kieffer, violoncelle.

Œuvres de Mendelssohn (quatuor opus 80) et Debussy (quatuor en sol mineur)

----- ACTIVITÉS DU MOIS -----

CONFÉRENCES

Lundi 5 mars 2012 à 17 heures 30 - Maison des Associations

Christian Moulis

Frère Elisée Isaïe (1870-1964), frère des Écoles chrétiennes

« Je suis frère Isaïe-Elisée des Écoles chrétiennes comme ceux qui restèrent quelques années à Lafenasse, qui sont restés plus longtemps à Labessonnié, qui sont à Albi, près de l'église Saint-Joseph, à Castres où j'ai dirigé l'école dite des Pépinières durant six ans, de 1924 à 1930. »

Henri CALVET nourrit une grande correspondance avec sa famille... et c'est ainsi qu'il se présente à une de ses cousines. Ces lettres sont parfois des demandes de renseignements sur la famille (dates, lieux...), les résultats de généalogies ou de biographies qu'il développe au fil du temps.

Henri CALVET est né le 24 novembre 1870 à La Coste près de Montredon-Labessonnié. Il « quitte La Coste à l'âge de 9 ans », pour Montréal (lettre du 3 juin 1959). Il devient frère des Écoles chrétiennes. Il s'éteint le 7 mai 1964 à la maison de retraite de Fonseranes, à Béziers (34), où il repose.

Mardi 13 mars 2012 à 17 heures 30 - Bibliothèque municipale

Máire Cross

Jules-Louis et Marie-Louise Puech, un couple d'intellectuels engagés

Universitaire à Newcastle, Máire Cross a consacré sa thèse et de nombreuses recherches ultérieures à la vie et à l'œuvre de la militante socialiste et féministe Flora Tristan (1803-1844). C'est à cette occasion qu'elle a découvert la richesse des fonds du Centre national et musée Jean-Jaurès et les travaux d'un couple d'intellectuels tarnais engagés : Jules-Louis Puech (1879-1957) et Marie-Louise Milhau-Puech (1876-1966).

Dans sa conférence, elle soulignera le rôle de ce couple dans la connaissance des mouvements socialistes, féministes et pacifistes en France et mettra en lumière l'importance de leur action au travers des témoignages qu'ils ont laissés dans les archives tarnaises, ainsi que des travaux des intellectuels et universitaires actuels. L'histoire des idées en France est, pour elle, un vaste champ rempli d'émerveillement et de rencontres extraordinaires. La conclusion à tirer de son aventure est qu'il n'y a pas de frontières entre pays quand il s'agit de suivre sa curiosité de chercheur.

La Société Culturelle vous présente toutes ses excuses pour l'annulation de la conférence du 14 février en raison de la fermeture de la bibliothèque municipale.

FORMATIONS

Jeudi 8 Mars 2012 2012 à 17 h 30 - Maison des associations : Cours de latin (D. Pacaud)

Lundi 19 Mars 2012 à 17 h 30 - Maison des associations : Atelier de paléographie (F. Laval)

Jeudi 22 Mars 2012 à 17 h 30 - Maison des associations : Cours de latin (D. Pacaud)

VISITE DU MOIS

Nous irons visiter le **24 mars Saint-Germier et la Bertrandié** guidés par Samuel Montagne.
Rendez-vous à 14 heures devant la salle Gérard-Philippe, 14 h 30 devant l'église de Saint-Germier.

L'église de Saint-Germier, commune du même nom :

Cette église construite de 1898 à 1904 est de style néogothique. Elle a été rénovée de la fin des années 1990 à 2005. La visite portera sur l'ornementation religieuse de l'église, en particulier sur les vitraux installés en 1900, les statues saint-sulpiciennes et trois tableaux dont un daté du XVIIe siècle qui représente une crucifixion.

Nous ferons également une halte devant le château actuel de Saint-Germier, ancienne propriété des Toulouse-Lautrec.

L'église de Saint-Martin de la Bertrandié, commune de Lautrec :

Cette église bâtie dans la deuxième moitié du XIXe siècle bénéficie d'une ornementation intérieure qui allie statues, vitraux et peintures murales. La visite de ces deux églises paroissiales rurales permettra de mieux envisager les choix de l'ornementation dans le cadre du contexte politique et religieux ainsi que le rôle des donateurs dans les investissements entrepris par la fabrique paroissiale